



Vice de procédure

Par Mantecas11

Bonjour,

Je suis convoqué en janvier devant le tribunal correctionnel pour diverses infractions mais je viens de remarquer deux erreurs dans la convocation que ma remis l'opj.

La première est que j'ai commis une tentative de vol et non pas un vol, hors dans la déclaration l'opj a écrit non pas tentative mais vol (art311_4code pénal)..ensuite lors du contrôle ou la police m'a arrêté en possession de 1gr de cannabis, il m'ont fait le test salivaire dont j'étais positif, hors toujours sur la même convocation l'opj a écrit qu'il résultait d'un test sanguin(et non pas salivaire)..voilà je voulais savoir si ces deux erreurs pouvaient donner un vice de procédure...Merci de vos réponses